

Le cours de citoyenneté se précise

■ Dans le fondamental, il sera programmé dès la rentrée prochaine.

A six mois de son entrée dans les écoles primaires, le cours de citoyenneté vient donc de gagner en précision.

Ce lundi en effet, étaient auditionnés par la Commission éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les deux présidents des groupes de travail qui devaient définir les compétences de ces cours.

Il en a résulté un projet de référentiel issu de longues négociations. Ainsi, pour le fondamental où les cours se donneront dès la rentrée de septembre (les cours de citoyenneté dans le secondaire débiteront en septembre 2017, et leurs référentiels sont encore en élaboration), on peut épingler quatre groupes de compétences. La construction "*d'une pensée autonome et critique*"; l'apprentissage de la connaissance de soi et de l'ouverture à l'autre; la construction de la citoyenneté; et l'engagement dans la vie sociale et l'espace démocratique.

Ces compétences résulteront d'un apprentissage "*spiralaire*", "*c'est-à-dire que les élèves reviendront sur leur sujet (année après année), mais en élargissant à chaque fois le champ de travail*", a précisé Laurent de Briey, président du groupe de travail pour le primaire.

Qui pour le donner ?

Pour rappel, ces cours de citoyenneté se donneront dans le réseau officiel à raison d'une heure par semaine, à la place d'une des deux heures de religion ou de morale. Ils seront déclinés dans le réseau libre de manière transversale, non pas donc à travers un cours spécifique, mais à travers les compétences abordées dans l'ensemble des cours.

Si le référentiel pour l'enseignement primaire est rédigé, il reste encore à implémenter, en formant les profs d'une part, mais en décidant aussi quels seront les enseignants qui pourront donner le cours.

Pour le primaire, Laurent de Briey espère que ce soit l'instituteur lui-même, mais rien n'est encore décidé. La ministre promet de le faire d'ici la fin du mois.

BdO